

## **Pourquoi un titre fédéral de spécialiste coûte 4000 francs**

---

« Comment se fait-il que je doive déboursier plus de 4000 francs pour un titre de spécialiste alors que son impression coûte au plus 100 francs ? » Cette question et bien d'autres montrent que l'activité de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) et son souci constant d'améliorer la qualité de la formation postgraduée restent méconnus. Autonome et indépendant, l'ISFM gère la formation médicale postgraduée et continue en Suisse sur mandat de la Confédération. Quelque 12 000 médecins accomplissent actuellement leur formation dans le but d'obtenir l'un des 45 titres fédéraux de spécialiste. À cela s'ajoutent plus d'une centaine de formations approfondies et d'attestations de formation complémentaire. De nombreux organes et experts des sociétés de discipline et de l'ISFM s'impliquent dans la mise à jour et dans l'application des programmes de formation. Les collaboratrices et collaborateurs de l'ISFM traitent près de 3000 demandes de titres et plans de formation chaque année et coordonnent 4500 établissements de formation et cabinets formateurs avec toutes les tâches que cela implique (réévaluations et visites d'établissements, enquêtes, etc.). Les quelque 300 membres des commissions des titres et des commissions d'établissements de formation postgraduée qui révisent les programmes de formation, décident de l'attribution d'un titre ou de la classification d'un établissement de formation travaillent selon un système de milice et ne sont en aucun cas grassement rétribués pour les responsabilités qu'ils endossent.

Ces prestations de l'ISFM sont accessibles à tous les médecins, qu'ils soient membres de la FMH ou d'autres organisations professionnelles. Toute autre pratique ne serait pas conciliable avec le mandat légal d'attribution des titres de spécialiste octroyé par la Confédération (cf. art. 19 de la loi sur les professions médicales, LPMéd). L'ISFM ne perçoit aucune contribution financière de tiers, ni même de la FMH ou de la Confédération. C'est la raison pour laquelle il doit financer ses activités au moyen d'émoluments. Pour la seule accréditation de la Réglementation et des programmes de formation, l'ISFM verse près d'un million de francs d'émoluments à la Confédération. Vu sous cet angle, les 4000 francs demandés pour l'obtention d'un titre de spécialiste (2000 francs pour le deuxième titre) sont appropriés et ne permettent en aucun cas de générer des profits. L'ISFM réinvestit chaque centime dans l'intérêt des médecins en formation et dans l'optimisation de la formation postgraduée et continue. Grâce à une gestion responsable des coûts, les émoluments pour l'obtention d'un titre de spécialiste n'ont pas augmenté depuis 2001. Les membres de la FMH sont avantagés dans le sens où la FMH leur rétrocède une partie des cotisations de membre jusqu'à concurrence de 1000 francs au moment de l'obtention de leur titre de spécialiste. La FMH souhaite inciter ainsi les jeunes médecins en formation à s'engager dans la politique professionnelle. Les recettes provenant des émoluments et l'utilisation des ressources à disposition sont publiées de manière claire et transparente dans le rapport de gestion de l'ISFM ([www.siwf.ch](http://www.siwf.ch) > A propos de l'ISFM > Rapports de gestion).

En revanche, les examens de spécialiste ne font pas partie du domaine de compétences de l'ISFM mais ils sont organisés et financés par les sociétés de discipline médicale. Là aussi, le principe de la couverture des coûts prime et aucun gain financier n'est admis. En cas d'abus, l'ISFM est en droit d'intervenir en qualité d'autorité de surveillance.

*Christoph Hänggeli, avocat, MPA unibe*

*Ancien directeur de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), Berne*